

**LES PRESTATIONS DE SERVICES DU CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES MÉTIERS****FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE****Profil de qualification****Description**

Le profil de qualification décrit notamment les compétences opérationnelles que les candidat-e-s aux examens doivent posséder. Il englobe les documents ci-après, basés sur les résultats de l'analyse de l'activité professionnelle :

- Vue d'ensemble des compétences opérationnelles
- Profil de la profession
- Description du niveau d'exigences (anciennes « fiches »)

Utilité

Le profil de la profession présente les principaux aspects de la profession et fournit un aperçu général. Il sert notamment à positionner la profession concernée d'un point de vue économique et social et à montrer en quoi elle se démarque d'autres métiers. Le profil de la profession fait partie intégrante du règlement d'examen.

Pour chaque domaine de compétences opérationnelles, le niveau d'exigences décrit les tâches centrales, le contexte et les liens avec d'autres domaines. Il définit les critères de performance pour l'évaluation des compétences opérationnelles et associe les compétences personnelles et sociales. Le niveau d'exigences constitue la base de l'élaboration concrète de la formation et des documents d'examen. Il fait partie intégrante des directives relatives aux examens (annexe).

Les prestations de l'IFFP

Se basant sur les travaux préliminaires réalisés, l'IFFP formule un premier projet de profil de qualification (voir conditions préalables).

C'est dans le cadre d'un atelier de travail ou sur la base des résultats obtenus par le biais d'une enquête menée au sein de l'OrTra concernée que l'IFFP prodigue ensuite des conseils d'ordre méthodologique et didactique portant sur l'intégralité et l'adéquation des contenus/spécificités. L'IFFP soutient les groupes de travail des OrTra au niveau de la formulation des compétences opérationnelles et des critères de performance opérationnalisés. L'élaboration d'une version provisoire du projet peut ensuite également être réalisée par l'IFFP.

Conditions préalables

Une analyse de l'activité professionnelle a eu lieu.
Les résultats sont disponibles par écrit.

Durée

Deux à trois mois peuvent s'écouler entre le premier projet et la concrétisation de la version provisoire.

Coûts

Le Secrétariat d'Etat à la recherche, à la formation et à l'innovation (SEFRI) finance une partie des coûts budgétisés.

C'est avec plaisir que nous vous soumettons une offre adaptée à vos besoins.